

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/04/2024

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membre Absent Et excusé	Date de la convocation Et d'affichage
13	9	4	0	09/04/2024

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Stéphane CAUCHOIS, Ginette MARGUERITE, Monique DAMONNEVILLE, Denise RIBAUCCOURT, Jean Michel JONETTE, Arnaud BOURGEOIS.

Absents et représentés : Sylvain PINTA représenté par Dominique MORET, Brigitte LEPOETRE représentée par Béatrice PERRET-DELESQUE, François VALET représenté par Denise RIBAUCCOURT, Frédéric LOUVET représenté par Jean Michel JONETTE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

MME DAMONNEVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 mars 2024 est approuvé.

Madame le Maire demande d'accepter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
La mise à jour de la délibération relative au coût d'un encart publicitaire de la Gazette Warluisienne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire présente tous les points de l'ordre du jour.

I – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION RELATIVE AU COÛT D'UN ENCART PUBLICITAIRE DE LA GAZETTE WARLUISIENNE

Pour financer les coûts d'impression de la Gazette Warluisienne, nous proposons aux commerçants et entreprises ayant une activité sur Warluis, des encarts publicitaires.

Ces encarts ne sont pas pour eux un simple outil local de communication, c'est une manière de démontrer l'intérêt qu'ils portent à la vie du village. Ils participent à une opération annuelle collective.

La délibération du 23/01/2023 qui a été modifiée le 2/02/2023, fixait le tarif de l'encart publicitaire à 34.50€.

Il convient d'entériner les propositions de la Commission Communication en charge de la réalisation de la Gazette Warluisienne et de fixer le coût des encarts 2024 comme suit:

1/8 ^{ème} de page à	:	40€
1/4 de page à	:	80€
1/2 page à	:	160€
1 page à	:	320€

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés.

II – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE WARLUIS À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE VIDÉOPROTECTION DU SYNDICAT MIXTE DE L'OISE TRÈS HAUT DÉBIT SMOTHD

Le département offre un service gratuit qui permet de :

- Centraliser le visionnage de l'ensemble des systèmes de vidéo surveillance des adhérents
- Obtenir une surveillance particulière lors des manifestations communales dont la fréquentation est importante
- Surveiller l'état des caméras et signaler un dysfonctionnement qui bien souvent est détecté tardivement
- Une assistance des communes dans la récupération des images

Ce dispositif ne remet pas en cause le pouvoir du maire qui reste seul décideur de l'utilisation des systèmes de vidéosurveillance

La commune est seule décideur de l'achat, de l'entretien de ses matériels de vidéosurveillance

Il est proposé au conseil d'adhérer à ce dispositif et d'autoriser Madame le maire à signer la convention avec le SMOTHD et tout document dans ce cadre

Après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité, d'adhérer à ce dispositif et d'autoriser Madame le maire à signer la convention avec le SMOTHD et tout document afférant à ce cadre

Avis favorable : 12

Abstention : 1

Contre : 0

III - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES COORDONNÉ PAR LE SE60

Depuis 2020, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...).

Un groupement de commandes coordonné par le SE60 et auquel nous avons adhéré en 2021, a permis de contenir les factures d'énergie en obtenant des tarifs que la commune n'aurait pas obtenu de manière individuelle.

Monsieur Cauchois explique que nous devons déjà inclure tous les nouveaux points de raccordements prévus, car si ceux-ci ne sont pas signalés dans la convention, ils ne feront pas partie de la négociation du Marché, ils ne seront pas pris en compte, et devront attendre la signature d'une prochaine convention pour bénéficier du tarif de groupement de commandes.

Il est demandé au conseil de se prononcer en faveur d'une adhésion au groupement de commandes pour les achats d'énergie coordonné par le SE60 pour les années 2026-2029

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV - ADHÉSION AU MARCHÉ DE SERVICES DE TRANSPORT VERS LES COMPLEXES AQUATIQUES DE L'AGGLO

Les enfants des classes élémentaires de Warluis se rendent à la piscine de Bresles.

Jusqu'ici, le tarif était négocié de manière directe entre le transporteur et la commune. Pour l'une des classes, le transport est mutualisé avec la commune de Rochy-Condé.

Les accords entre communes et transporteur sont anciens, et les tarifs devaient être actualisés.

C'est pourquoi, à partir de cette année, il est indispensable d'adhérer au marché négocié par l'agglo afin de bénéficier de tarifs acceptables

Il est demandé au conseil de décider de cette adhésion et d'autoriser madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

V - ADHÉSION DE L'ECPI AU SE60

La Communauté d'Agglo du Pays Noyonnais et la Communauté d'Agglo du Beauvaisis ont décidé d'adhérer au SE60

Aux termes des statuts du Syndicat, cette adhésion n'est effective qu'après approbation de ses membres

Il est donc demandé au conseil d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglo du Noyonnais et de la communauté d'Agglo du Beauvaisis

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité

VI - MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, Expertise Engagement Professionnel remplace la plupart des primes et indemnités existantes.

Il a pour objet de créer une prime unique, IFSE, Indemnités de fonction aux sujétions expertises, se substituant aux différentes primes existantes pour le personnel de Warluis :

Indemnités d'administration, de technicité , d'exercice de missions

A cet IFSE, est ajouté le complément indemnitaire, CIA, qui est individuel et lié à la manière de « servir », cette prime n'étant pas reconductible automatiquement.

Pour être applicable doit être soumis à l'avis du Comité Social Territorial. Le projet de Warluis a été élaboré avec le CDG.

Un avis défavorable du CST n'empêche pas l'institution du RIFSEEP.

L'avis défavorable du CST sur un point car possibilité de moduler l'IFSE à la baisse comme à la hausse. Les représentations syndicales veulent une modulation seulement à la hausse

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP

VII - INFORMATIONS GÉNÉRALES et QUESTIONS DIVERSES

7.1. INFORMATIONS GENERALES

a) La DGFIP a adressé un document d'analyse des résultats comptables de la commune : Valorisation financière et fiscale 2023

Ce document présente la situation financière de la collectivité et constitue un complément utile à la compréhension des résultats de l'exercice.

Il en ressort que pour l'année 2023, les produits de la commune ont augmenté de 10%, alors que les charges n'ont augmenté que de 3%, ce qui traduit les efforts conduits pour rationaliser les dépenses. De plus la dette financière s'est vue diminuée par la fin de remboursement d'un emprunt.

On constate une capacité d'autofinancement nettement meilleure

b) Organisation des élections du 9 juin

Les conseillers ont donné leurs disponibilités pour l'organisation du bureau de vote des élections européennes du 9 juin.

c) Fête foraine

Cette année, il n'y aura pas d'auto tamponneuses, mais une autre solution et d'autres participants sont à l'étude.

d) Point sur les travaux

Les travaux ont débuté le 2 avril 2024, ceci va causer quelques nuisances sonores et de circulation.

L'évolution du chantier sera visible en mairie, agrémentée de quelques photos.

e) Point sur l'élaboration du PLUI : Travail en cours sur le zonage et sur les règlements

Les réunions se succèdent en collaboration avec les autres communes pour établir des règlements et arrêter les zonages en tenant compte de la loi ZAN, demandant de réduire de 50% l'artificialisation des sols

f) Information de dernière minute : avarie sur pont du chemin de garde

Suite aux conditions climatiques de ces derniers mois, le pont du chemin de garde s'est en partie écroulé. De gros travaux de reconstruction sont à envisager. Cette situation implique une interdiction absolue de circuler Chemin du Garde puisque le franchissement du Rû d'orgueil est impossible.

7.2. QUESTIONS DIVERSES

a) Un concert animé par 2 chorales est prévu le 19/10/2024.

Un contact va être pris avec les responsables de la paroisse afin qu'aucune cérémonie ne soit planifiée à cette date dans l'église.

b) proposition du marché nocturne le 5 juin

La séance est levée à 20H15